

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération N°2022-18
Annule et remplace la délibération n°2022-16

<u>Nombre de Conseillers</u> En exercice : 10 Présent(s) : 7 Absent(s) : 3 Pouvoir(s) : 2	Le treize juin deux-mil vingt-deux à dix-huit heures et quarante-cinq minutes, Le conseil municipal de la commune de CLERMONT dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de M. Christian VERMELLE, maire. <u>Date de convocation</u> : 07 juin 2022 <u>Date d'affichage</u> : 07 juin 2022 <u>Présents</u> : Christian VERMELLE, Dominique THEVENET, Laury CICLET, Mourad BELMESSIKH, Geoffrey DUNAND, Serge PASSERAT, Loïc TARDY. <u>Absent(s)</u> : Anne-Olivia CAVALARI, Christine DOCHE, Philippe MONOD. <u>Procurat</u> (s) : Anne-Olivia CAVALARI donne pouvoir à Laury CICLET, Philippe MONOD donne pouvoir à Geoffrey DUNAND. CICLET Laury a été élue secrétaire de séance.
Vote Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 0	

Vote des taux des taxes directes

Monsieur le maire informe les conseillers que la Communauté de Communes Usse et Rhône ayant opté pour l'option à fiscalité professionnelle unique à compter du 1^{er} janvier 2022. Le conseil municipal n'aurait pas dû voter de taux en matière de CFE.

Monsieur le maire propose le maintien des taux d'imposition pour 2022

	2021	2022
Taxe foncière s/bâti	26.97 %	26.97 %
Taxe foncière s/non bâti	65.23 %	65.23 %

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

ADOpte les taux des impôts 2022, comme indiqués ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus

Le Maire,
Christian VERMELLE

